

tembre à Bruxelles et une résolution y fut approuvée unanimement où l'on opposait la grève générale à la menace patronale. Pour bien saisir l'esprit dans lequel ont agi les dirigeants syndicaux, il suffira de rappeler qu'à la veille du Congrès des mineurs, le député Delattre écrivait un article où il démontrait l'impossibilité d'effectuer la grève dans les conditions actuelles à cause des stocks énormes de charbon. Au Congrès, il fallut cependant tenir compte du mécontentement des mineurs et la résolution pour la grève fut votée, mais en y incorporant les positions traditionnelles des réformistes. La résolution votée accepte toutes les revendications patronales à l'exception de la baisse des salaires, c'est-à-dire le contingentement des exportations de charbon allemand en Belgique et le maintien des ouvriers étrangers dans les mines à la condition que cela soit fait avec l'assentiment d'une commission mixte. Jusqu'ici, les réformistes exigeaient le remplacement pur et simple des ouvriers étrangers par des belges ; actuellement, ils acceptent de laisser le patronat minier se servir de la main-d'œuvre étrangère pour créer des diversions chauvines au sein de la classe ouvrière.

Fait sans précédent en Belgique, toute « l'opinion publique » soutint les mineurs. Même les syndicats chrétiens votèrent la grève. Des fractions importantes de la bourgeoisie se solidariserent avec le mouvement des mineurs et approuvèrent la décision de grève adoptée par le Congrès des mineurs.

Que se passait-il ? En réalité, les réformistes, en démontrant que la baisse des salaires était insuffisante pour « sauver l'industrie minière, base économique du pays », mirent en évidence une revendication propre aux patrons miniers : le contingentement du charbon allemand. La déclaration de grève se faisant sur la base de cette revendication, vérifiait un déplacement du front de la lutte de classes vers un bloc avec le patronat pour la lutte contre l'Allemagne, afin d'obliger le gouvernement à prendre des mesures désirées par la grosse industrie du sud du pays, mais combattues, sans toutefois beaucoup d'énergie, par les armateurs anversois bénéficiant des importations maritimes allemandes. En tout cas, pour ce qui est du charbon, la Belgique est liée par un traité de 1925 à l'Allemagne. À cette époque, bénéficiant d'importations de charbon allemand à titre de réparations, la Belgique dut consentir à laisser entrer un tonnage assez important de charbon germanique, qui devait finir par régler le marché charbonnier belge. En effet, la clause de la nation la plus favorisée appliquée à cet accord garantissait un minima fixe à l'Allemagne, que les autres pays auraient pu dépasser à la seule condition d'une augmentation correspondante des importations germaniques. C'est cette situation que les patrons charbonniers voudraient voir supprimer d'autant plus les entrées actuelles de charbon ne sont plus faites — même partiellement — à titre de réparations. Mais le gouvernement belge ne peut résoudre facilement le problème. Si à Lausanne, en 1932, la Belgique put sauver du naufrage des réparations une partie de son butin de guerre, bien évidemment cela eut pour contre-partie le maintien des dispositions du traité de 1925. Les récentes conversations qui eurent lieu entre les deux gouvernements n'ont pas modifié l'accord de 1925, mais l'ont même aggravé, ce qui prouve que le capitalisme belge ne pourrait interdire l'entrée des charbons allemands qu'à la condition de renoncer à l'autres avantages qui, bien que non connus, doivent être suffisamment importants.

La Centrale réformatrice des mineurs, en proclamant la grève générale pour le lundi 17 septembre, ne faisait qu'escompter des mesures gouvernementales à l'avantage des patrons. Aucune préparation réelle pour la grève n'était effectuée, si ce n'est des attaques contre les communistes remplissant, après le Congrès, les colonnes du « Peuple ». En définitive, le Congrès du 9 septembre ne se prononçait pas pour une grève de défense des intérêts des mineurs, mais pour une grève destinée à faire

triumpher les revendications patronales. Cela explique la sympathie avec laquelle la presse bourgeoise considéra les décisions du Congrès des mineurs socialistes et chrétiens. Il est certain que si la grève avait réellement éclaté, le prétexte aurait été facilement trouvé pour se jeter contre les atteintes « à la liberté du travail », aux « intérêts de l'industrie nationale ». En dernier lieu, un accord intervint entre gouvernement, patrons et ouvriers et, le samedi 15 septembre, le mot d'ordre de grève générale était retiré.

La diminution de salaire est reportée jusqu'au 30 décembre avec possibilité de dénonciation de cette limite avec préavis d'un mois. Le gouvernement a promis de compenser le « sacrifice » consenti par les patrons, notamment en versant au fonds commun des charbonnages le montant des taxes, de 10 à 15 francs par tonne, levé sur les charbons importés. D'autre part, une réorganisation de l'industrie charbonnière est envisagée. Le communiqué gouvernemental invoque le caractère transitoire de l'aide aux magnats de la mine, en mettant en évidence la possibilité de majorer, à partir du 1er janvier, les taxes d'importation du charbon. En outre, et cela est essentiel pour nous, la baisse des salaires se reliera à l'élaboration d'une nouvelle convention entre patrons et ouvriers basée exclusivement sur le coût de la vie.

Il est évident que les stocks (près de 3 millions et demi de tonnes) obligent le patronat à recourir à des moyens de compressions nécessaires s'il veut pratiquer une exportation de dumping. Le contingentement du charbon étranger est évidemment une mesure positive pour ses intérêts, mais il s'agit de sacrifier, dans ce cas, une contre-partie que l'on évalue difficilement à l'heure actuelle. Dans tous les cas, ce qui paraît certain, c'est bien la volonté du capitalisme de recourir à nouveau à des baisses de salaires.

La lutte est donc remise. La manœuvre du capitalisme est d'obtenir une diminution conventionnelle des salaires, ce à quoi tentent d'arriver les chefs réformistes voulant « sauvegarder l'industrie nationale ». L'organisation d'un mouvement général de tout le prolétariat belge s'impose donc malgré tout, en tant que seul moyen d'enrayer l'attaque du capitalisme belge contre les salaires et les conquêtes ouvrières.

Les bolchéviks-léninistes

entrent dans la S. F. I. O.

En l'espace de quelques mois, les bolchéviks-léninistes ont non seulement effectué un tournant vertigineux, mais, au travers d'une discussion rapide et confuse, ont liquidé leur section française qui rentre en bloc dans la S. F. I. O. Il y a quelques semaines à peine l'on parlait de rentrer dans le parti socialiste en tant que « fraction » et avec « son drapeau largement déployé ». Aujourd'hui, c'est la capitulation en bloc devant le réformisme.

Mais, dans différents pays, la discussion autour de la rentrée dans la social-démocratie en France se poursuit encore. Quelle valeur peut avoir une telle « discussion internationale » si, avant qu'elle ne soit terminée, la chute des bolchéviks-léninistes dans le parti de M. L. Blum est quand même réalisée. D'ailleurs, nous n'attribuons pas la moindre importance aux oppositions manifestées au tournant proposé par Vidal et appliqué actuellement en France. Que cela soit en Belgique ou dans d'autres pays, les réfractaires ne repoussent pas, en principe, l'entrée dans la social-démocratie, mais invoquent l'opportunité, les circonstances actuelles, la « tactique », la « stratégie », le tout avec des mais... et des si... Nulle part l'opposition à Vidal n'est de principe et parvient à s'exprimer sans confusion. En Belgique, par exemple, la tribune de discussion de la « Voix Communiste » montre que les adversaires de